

Amendements Emancipation sur le thème 2 :

Amendement n°1 :

1.3.3 huitième paragraphe, après "... autoroutes, etc...", ajouter : *"et de toutes les nationalisations qui s'avèreraient nécessaires, d'un point de vue écologique, de la crise sanitaire, ou parce qu'elles seraient portées par les travailleurs-ses et usager.es concerné.es"*.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
61			

Amendement n°2 :

2.3.1 ajouter à la fin : *"En conséquence elle revendique l'abrogation des projets locaux d'évaluation"*.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
65			

Amendement n°3 :

2.3.1 ajouter à la fin : *"de l'évaluation imposée dans le cadre des accords PPCR"*.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
30		130	

Amendement n°4 :

2.4.1 remplacer le premier paragraphe par : *"La FSU revendiquer la titularisation immédiate de tou.tes les non-titulaires sans conditions de concours, ni de nationalité"*.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
65			

Amendement n°5 :

Ajouter un paragraphe :

"2.4.5 Syndicalisation, défense des organisations des non-titulaires. Afin de mieux défendre et mieux syndiquer les précaires, en favorisant l'unité syndicale sur cette question, la FSU propose de les aider à s'organiser en collectifs de non-titulaires, dans un cadre intersyndical le plus large possible."

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
31		93	

Amendement n°6 :

2.5.3 après *"revendiquer l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix"*, ajouter *"calculée par rapport à un indice des prix syndical à remettre en place de façon unitaire"*.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
43			

Amendement n°7 :

2.5.3 remplacer "dans les 5 prochaines années et d'une revalorisation de toute la grille indiciaire de 60 points" par "une augmentation immédiate pour tou.tes de 400 euros net".

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
27		80	

Amendement n°8 :

2.7.1 après la première phrase, ajouter : "La FSU veillera à ce que le télétravail dans la Fonction publique ne soit généralisé en dehors des périodes de crise sanitaire".

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
56		60	

Amendement n°9 :

2.7.1 Supprimer les deuxième, troisième et quatrième paragraphes et les remplacer par :
"L'accord sur le développement du télétravail dans la Fonction publique pose de graves problèmes :

- il permet explicitement des atteintes (qui ne doivent pas être "excessives") à la vie privée des agent.es.

- il n'introduit pas de garanties suffisantes, laissant à la hiérarchie toute latitude pour déterminer dans quelles circonstances le télétravail peut être imposé aux agent.es (notion d e "circonstance exceptionnelle")."

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
24		82	

Amendement n°10 :

Concernant l'accord sur la protection sociale complémentaire, remplacer le paragraphe 139 par le paragraphe suivant :

"La FSU s'oppose à tout accord qui contient les clauses de : rupture d'égalité entre actifs et retraités, adhésion obligatoire, cotisations forfaitaires, non prise en compte de la prévoyance, institution d'un panier de soin..."

La FSU réaffirme ses mandats en faveur de l'assurance maladie de la Sécurité sociale qui rembourse 100% des soins médicaux prescrits.

En conséquence la FSU retire sa signature de l'accord sur la réforme de la PSC dans la Fonction publique et exige son retrait".

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
52		16	

Motion Emancipation :

Intégrer les revendications sanitaires à la plateforme de la FSU

La coïncidence du nouveau pic épidémique et de l'apparition du nouveau variant Omicron, a priori plus infectieux plus contagieux et moins sensible aux anticorps vaccinaux (et qui circule déjà partout, ce qui rend illusoire le réflexe égoïste de fermer les frontières), confirme que la pandémie va peser sur nos vies pendant des années. Ce qui impose des réponses syndicales au long terme et donc intégrées dans les mandats de la Fédération.

En tout état de cause, la FSU doit porter fortement des revendications qui permettent de défendre l'ensemble des personnels de son champ de syndicalisation, et bien sûr ses militant.es.

- que cessent immédiatement les expérimentations et autres bricolages comme ceux de Blanquer dans l'Education nationale, qui visent à ne même pas appliquer les protocoles déjà bien insuffisants par rapport à la gravité de la situation ;
- que soient renforcées les mesures de protection, masques efficaces, transparents si besoin, tests gratuits pour tou.tes (autres qu'antigéniques si non efficaces pour le variant omicron), capteurs de CO2, aérateurs... recrutement des personnels supplémentaires. Et si nécessaire adaptation de flux, des locaux, horaires décalés, télétravail non imposé et avec moyens ;
- que les personnels vulnérables, vaccinés ou non, puissent se voir proposer des d'ASA qui ne soient pas remises en cause à la moindre occasion. Que le Covid long soit rapidement considéré comme maladie professionnelle et que le jour de carence soit abrogé.

Le Covid ne sera éradiqué que lorsque la population mondiale sera fortement vaccinée. Les variants apparaissent dans des régions où le virus circule du fait de l'absence de vaccination et probablement chez des personnes immuno-déprimées (souvent par non accès aux thérapies : SIDA...). La FSU doit mobiliser pour la levée des brevets et de la propriété intellectuelle sur les vaccins et traitement essentiels.

Par ailleurs, même si on est parti pour des années à vivre avec cette maladie, il est inconcevable de les vivre sous état d'urgence sanitaire, avec le passe sanitaire actualisé au gré des bénéfices des multinationales pharmaceutiques et avec l'obligation vaccinale. Il est temps que la FSU exige clairement la réintégration des travailleurs -ses suspendu.es pour refus de vaccination ; le droit et les moyens de se faire vacciner (retards dans les zones les plus en difficultés économiques et sociales), ou non (gratuité des tests). La FSU doit prendre part aux manifestations contre le passe sanitaire et l'obligation vaccinale, pour y défendre ses positions et y contrer l'extrême droite et les conspirationnistes.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
27	39		571